GROUPE HOSPITALIER
PAUL GUIRAUD

DECISION N°2019 - 038

Le directeur du Groupe Hospitalier Paul Guiraud ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 modifié portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 modifié fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

Vu la parution de l'avis du concours départemental externe sur titres d'Ouvrier Principal de deuxième classe sur le site de l'ARS en date du 31 janvier 2019 ;

Vu la décision n°2019 – 010 en date du 31 janvier 2019 portant sur l'ouverture d'un concours départemental externe sur titres d'ouvrier principal de deuxième classe, **spécialité sécurité ;**

Vu la décision n°2019 – 037 en date du 8 avril 2019 portant sur la composition du jury du concours départemental externe sur titres d'ouvrier principal de deuxième classe, **spécialité sécurité.**

DECIDE :

Article 1 : D'arrêter, comme suit, la liste par ordre alphabétique des candidats autorisés à prendre part au concours départemental externe sur titres d'ouvrier principal de deuxième classe, **spécialité sécurité** :

- Monsieur BEKKOUCHE Zouheir
- Monsieur DJERRARI Abdel Badisse
- Monsieur GUEFACK Jean-de-Dieu
- Monsieur N'DIAYE Bilé
- Monsieur PAVIS Sébastien

Article 2 : Monsieur le directeur des ressources humaines et monsieur le trésorier principal de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77000 MELUN compétent dans les 2 mois suivant sa réception.

Fait à Villejuif, le 10 avril 2019

Le Directeur

Didier HOTTE

Groupe Hospitalier Paul Guiraud 94800 VILLEJUIF